

República Democrática



de S. Tomé e Príncipe

**RAPPORT NATIONAL POUR LE SOMMET MONDIAL SUR LE DEVELOPPEMENT  
DURABLE**

*Johanesbourg 26 Août-09 Septembre 2002*

**POLITIQUE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DE SÃO TOMÉ ET  
PRINCIPE DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE,  
EVALUATION DU PROGRES 1992 -2002  
ET PERSPECTIVES**

**Avril 2002**

## CONTENU

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>I. <u>POLITIQUE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DE SAO TOME ET PRINCIPE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU SOMMET DE RIO.....</u></b>	<b>5</b>
1.1. S. Tomé et Principe et le Sommet de Rio de 1992 .....	5
1.2. <b>Présentation des Abordages et des Actions Mises en Œuvre pour atteindre les objectifs du Développement Durable. ....</b>	<b>6</b>
1.2.1. Mise en œuvre de l'Agenda 21 .....	6
PROGRAMME EAU POTABLE .....	9
PROGRAMME POUR L'ASSAINISSEMENT DU MILIEU .....	9
PROGRAMME INFRASTRUCTURES .....	10
<b>II – <u>ANALYSE DE QUELQUES QUESTIONS CLES .....</u></b>	<b>11</b>
<b>II . 1 Dimension Sociale .....</b>	<b>11</b>
II.1.1 Pauvreté .....	11
II.1.2 Politique du Gouvernement pour renverser la situation .....	11
II.1.3 Stratégie de Réduction de la Pauvreté.....	12
<b>II . 2 Dimension Economique .....</b>	<b>15</b>
II . 2.1 Agriculture, Elevage et Pêche .....	16
II. 2.2 Tourisme .....	17
II . 2.3 Industrie, Artisanat, Commerce et Services : .....	18
II . 2.4 Energie .....	18
II .2.5 Transport et Télécommunications.....	19
II .2.6 Secteur des Hydrocarbures.....	19
<b>III – <u>QUESTIONS CRITIQUES DANS LE CONTEXTE SAO-TOMEEN .....</u></b>	<b>20</b>
<b>IV - <u>DIMENSION JURIDIQUE ET INSTITUTIONNELLE.....</u></b>	<b>21</b>
Législations .....	21
Législation Elaborée et Cohérence entre les Mesures.....	21
Problèmes dans le Cadre de la Mise en Oeuvre des Législations .....	22
Conventions Internationales.....	22
<b>V <u>CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....</u></b>	<b>23</b>

## **INTRODUCTION**

Le présent rapport de la République Démocratique de Sao Tomé et Príncipe, a pour but d'évaluer le niveau d'accomplissement des actions recommandées par la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) dans la période comprise entre 1992 et l'année de la tenue du sommet dans la ville de Rio de Janeiro, à l'an 2002, année de la tenue du Sommet de Rio + 10 dans la ville de Johannesburg.

Pour son élaboration, on a utilisé une méthodologie à caractère participatif. Une campagne de sensibilisation de la population sur le sommet de Johannesburg a eu lieu au niveau national avec la participation des Organisations non Gouvernementales nationales. Les représentants des différentes Communautés Locales, des Associations professionnelles, de la société civile ont apporté leurs contributions au processus d'évaluation des actions menées dans plusieurs domaines de l'environnement et du développement et ont proposé des solutions aux problèmes diagnostiqués au niveau de leurs localités respectives.

Plusieurs groupes cibles ont été consultés au cours de ce processus, parmi lesquels, il faut souligner:

- Les hommes d'affaires
- Les agriculteurs
- Les assalariés agricoles
- Les pêcheurs
- Les commerçants
- Les fonctionnaires publics
- Les dirigeants politiques
- Etc.

Cette action participative sur le terrain a permis d'escompter les résultats suivants:

- Encourager la participation des Communautés dans l'évaluation de l'accomplissement des activités liées au processus du développement au cours des dix dernières années, dans l'identification des contraintes et dans la recherche des solutions aux problèmes identifiés.
- A permis la participation active des différents groupes sociaux et l'intégration de leurs préoccupations dans le rapport.
- La communauté a été plus sensibilisée aux problèmes concernant l'environnement et le développement et s'est manifestée plus disponible à s'engager davantage et plus activement à la résolution des problèmes locaux.

Une équipe technique nationale a procédé à l'analyse des données obtenues sur le terrain et dans le recueil des données sectorielles ayant ainsi élaboré le rapport en question.

Le document de base qui a accueilli ce processus d'évaluation est le Plan National de l'Environnement pour le Développement Durable (PNEDD), élaboré en 1997 avec le soutien financier de Capacité 21.

Le Plan National de l'Environnement pour le Développement Durable a été élaboré lui aussi sous la base d'une méthodologie à caractère participatif et ayant pris part dans son élaboration toutes les forces vives de la société sao-toméenne.

Ce plan a permis d'obtenir les résultats suivants:

- Il a doté le pays d'une stratégie permettant l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et la protection de l'environnement.
- Il a permis la mise en place d'un abordage multisectoriel permettant l'intégration des questions environnementales dans les stratégies et politiques de développement sectoriel.
- Il a favorisé la décentralisation des actions et la résolution des problèmes de développement par l'intégration des communautés et des autorités locales dans les prises de décision.
- Il a défini correctement les compétences des différents secteurs concernés par la problématique du Développement Durable.
- Il a permis la mise en place d'un organe de coordination nationale des actions concernant l'environnement et le Développement Durable.

## **I. POLITIQUE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DE SAO TOME ET PRINCIPE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU SOMMET DE RIO.**

### **I.1. S. Tomé et Príncipe et le Sommet de Rio de 1992**

Sao Tomé et Príncipe s'est fait représenter au Sommet de Rio de Janeiro par le plus haut représentant du pays, Son Excellence le Président de la République.

Le pays a soumis à ce Sommet un Rapport National préparé sous la base d'une méthodologie à caractère participatif au cours duquel ont été diagnostiqués tous les problèmes touchant le pays dans le domaine de l'environnement et du développement durable et a proposé un plan d'action à leur solution.

Les principaux problèmes diagnostiqués par le Rapport qui a été soumis au Sommet de Rio, ont été les suivants:

- L'absence d'une stratégie nationale permettant l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et la protection de l'environnement.
- L'absence d'un abordage multisectoriel permettant l'intégration des aspects environnementaux dans les stratégies et politiques de développement sectoriel et national.
- La concentration de la décision et de la résolution des problèmes de l'environnement et du développement uniquement au niveau des secteurs de l'administration centrale de l'Etat sans la participation effective des communautés et des autorités locales.
- L'absence de législations dans divers domaines de l'environnement et du développement.
- Le manque de l'information et de sensibilisation au niveau national sur les problèmes qui touchent le développement durable et les mécanismes pour leur solution.

Après le diagnostic des problèmes, deux domaines d'intervention prioritaires ont été sélectionnés comme des priorités nationales:

1. Doter le pays d'un ensemble législatif dans tous les domaines de l'environnement et du développement.
2. Doter le pays d'un Plan National de l'Environnement pour le Développement Durable dans le but de permettre l'intégration des aspects environnementaux dans les stratégies et politiques de développement, ainsi que l'utilisation rationnelle des ressources naturelles.

À partir de 1995, la communauté internationale a répondu de façon positive à ces deux priorités.

Le projet conjoint.. financé par le gouvernement Hollandais et par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUÉ) a permis de doter le pays des législations suivantes:

- Loi de Base de l'Environnement
- Loi sur l'exploitation des Inertes
- Loi sur la chasse
- Loi sur les Résidus
- Loi sur l'Impact Environnemental

La Communauté Européenne a aussi financé d'autres législations telles que la Loi sur les Forêts, Loi des Pêches, Loi pour la création du Parc National, etc.

Aujourd'hui, l'on peut dire que le pays possède un cadre législatif assez bon, pour démarrer son processus de développement durable. Il faut que des mécanismes soient créés pour sa mise en œuvre.

Concernant le Plan National de l'Environnement pour le Développement Durable, celui-ci a été financé en 1996 par Capacité 21. L'élaboration de ce plan a duré deux ans, c'est-à-dire, en 1988, le pays a été muni de ce plan qui lui sert de base d'orientation au développement durable National.

Le chapitre suivant fait la description de son contenu:

## **1.2. Présentation des Abordages et des Actions Mises en Œuvre pour atteindre les objectifs du Développement Durable.**

### **1.2.1. Mise en œuvre de l'Agenda 21**

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 21 à Sao Tomé et Príncipe, le pays a bénéficié d'une aide financière de la part de Capacité 21 qui a financé tout le processus pour l'élaboration du Plan National de l'Environnement pour le Développement Durable (PNEDD).

Le Plan National de l'Environnement pour le Développement Durable (PNEDD) poursuivait les objectifs suivants:

- Renforcement des capacités nationales visant l'intégration des notions de durabilité et de gestion environnementale dans le processus de développement national.
- Définition d'une stratégie pour une meilleure coordination inter-sectorielle dans le processus de développement.

### **A – Description du Contenu**

Le Plan National de l'Environnement pour le Développement Durable a examiné l'état de l'environnement au niveau national, son rapport avec le développement socio-économique et a proposé des mécanismes et des stratégies nécessaires à la solution de la contradiction qui existe entre le développement socio-économique et la protection de l'environnement.

Ce document comprend trois volumes.

**A.1.** Dans le premier volume, il est fait le diagnostic de la situation environnementale et son rapport avec le processus de développement socio-économique et s'est occupé des thèmes suivants:

- Diagnostic participatif – toute la méthodologie utilisée dans l'élaboration du Plan a été détaillée.
- Environnement Biophysique – l'on fait la description physique et géographique du pays et son lien avec les principaux problèmes existants.
- Diversité Biologique et les Écosystèmes Fragiles l'on a mis l'accent sur la grande variété des espèces endémiques existantes dans le pays aussi bien de la flore que de la faune. Néanmoins, la coupure de façon excessive et irrationnelle d'arbres a provoqué la perte d'un certain nombre de ces espèces ainsi que la perte des habitats de la faune avec un

accent particulier pour les oiseaux. L'extraction désordonnée du sable des plages pour alimenter la construction civile a provoqué aussi la perte d'habitats côtiers, dont il faut souligner l'effet négatif sur les tortues marines. Une autre conséquence de cette extraction est la menace d'érosion côtière qui a entraîné des conséquences économiques graves pour l'économie nationale par la destruction des infrastructures telles que les routes, les ponts, etc.

- Cadre Juridique et Institutionnel, l'on a constaté l'absence de législations dans divers domaines de développement. Les législations existantes étaient dépassées et devraient être actualisées. Pour ce qui est des instruments juridiques internationaux, le pays était partie de quelques conventions internationales, telles que la Convention des Nations Unies sur le Droit de Mer, la Diversité Biologique, les Changements Climatiques et la Désertification, mais il s'avérait nécessaire d'adhérer à plusieurs autres conventions. Pour ce faire, il faut donc connaître les avantages et les inconvénients de l'adhésion.
- Cadre Economique et Social, l'on a constaté qu'il existait dans le pays, un rapport direct entre le niveau de pauvreté et la dégradation environnementale, ce qui empêche la mise en œuvre, de façon harmonieuse, du processus de développement durable au niveau national.
- Compte tenu du fait que la structure de la population saotoméenne est composée d'environ 51% de la population du sexe féminin et compte tenu du rôle des femmes dans le processus de développement socio-économique national, un chapitre entier a été consacré à cette problématique de façon à faire l'analyse du rôle de la femme dans le processus de développement durable. Dans ce chapitre, l'on a constaté que le problème de la protection de l'environnement et de développement durable n'est pas la préoccupation principale des femmes saotoméennes et ce, pour une raison très simple – le niveau si élevé de dégradation de la qualité de vie, notamment, la pauvreté, la sous-nutrition, les maladies, le chômage et autres maux persistant dans la société saotoméenne, font que le quotidien des femmes soit plutôt orienté dans le combat pour leur survie personnelle et de celle de leurs familles, rélegant à un second plan, tout ce que ne fait pas partie, au moins directement, dans cette lutte.
- Un autre chapitre a été consacré à l'identification des problèmes environnementaux tels que les menaces potentielles à la qualité de l'environnement. Les principaux problèmes diagnostiqués par la participation de la population et des communautés locales ont été les suivants:
  - L'absence d'assainissement du milieu
  - Manque d'accès et mauvaise qualité de l'eau consommée par la population
  - Perte de la Biodiversité
  - Pollution des rivières par des produits chimiques utilisés dans l'agriculture et dans le combat au paludisme
  - Augmentation de l'érosion côtière
  - Augmentation désordonnée des aires urbaines
  - Érosion Intérieur
  - Manque de ressources financières pour la mise en oeuvre des programmes socio-économiques
  - Dégradation du niveau du Système Educatif
  - Faible développement du Tourisme
  - Augmentation du chômage
  - Absence de stabilité politique

**A.2.** Dans le Deuxième Volume du Plan National de l'Environnement pour le Développement Durable sont proposées des Programmes et des actions pour la résolution des problèmes diagnostiqués par le premier volume.

La méthodologie participative a aussi été utilisée pour l'élaboration du présent Plan d'Action et plusieurs séminaires locaux et nationaux ont été organisés et y ont pris part toutes les forces vives du pays et les représentants des communautés locales de façon à discuter le contenu des actions proposées. Le Plan d'Action a été élaboré pour un horizon temporel de dix ans ( 1998 – 2008 ).

Un Programme Juridico-institutionnel a été proposé comportant cinq objectifs suivants:

- Création d'un cadre institutionnel qui favorise la mise en oeuvre des actions du plan et le fonctionnement et l'efficacité des institutions politiques dans le domaine environnemental
- Élaboration et adoption des instruments normatifs et financiers nécessaires à une correcte mise en oeuvre du plan et d'une politique environnementale nationale.
- Création des capacités internes avec l'objectif de faire le suivi de la mise en place des réformes au niveau de l'administration centrale et locale.
- Promouvoir la connaissance de la législation environnementale et sa divulgation le plus possible.
- Élaboration des études et adoption des mesures nécessaires à une gestion correcte du Territoire.

Pour ce programme ont été sélectionnés les indicateurs de performance suivants:

- Le Plan National de l'Environnement pour le Développement Durable approuvé par l'Assemblée Nationale jusqu'à l'an 1999.
- Une Direction de Coordination des actions liées au Développement Durable approuvée et créée au sein du Gouvernement jusqu'à l'an 2000.
- Des Equipes d'Inspection Générale de l'Environnement créées jusqu'à l'an 2000.

Un programme d'Appui à la Promotion de la Femme et de la Famille a été proposé. Celui-ci poursuivait les objectifs suivants :

- Elever le niveau économique, social et culturel de la femme saotoméenne de façon à améliorer sa participation au processus de développement du pays.

Les indicateurs de contrôle et suivi établis ont été les suivants:

- Le niveau de scolarité des femmes augmenté.
- Réduction en 80 % du niveau de chômage chez les femmes jusqu'à l'an 2005.
- Augmenter en 25 % le nombre des femmes micro-entrepreneur jusqu'à l'an 2005.

Un Programme sur la Diversité Biologique et Ecosystèmes Fragiles et Ressources Renouvelables a été préparé:

Les objectifs suivants ont été définis:

- Promotion de la connaissance génétique ( animaux et végétaux ) et du phénomène de l'érosion des sols;
- Mise en place d'un Système National d'Aires Protégées;
- Mise en oeuvre de mesures pour la préservation des espèces animales menacées avec un accent particulier pour les perroquets et les tortues marines ainsi que les oiseaux marins;
- Conservation des aires des Forêts secondaires par la promotion de l'extraction viable des bois à valeur commercial;

- Stopper le processus de dégradation des zones côtières par la promotion de la gestion rationnelle des inertes;
- Mise en place d'un Système National d'Information Géographique et Environnemental ( SNIGE ) opérationnel;

#### **Indicateurs:**

- Un Guide de la Biodiversité de Sao Tomé et Principe produit;
- Une Page WEB sur la Biodiversité sao-toméenne créée;
- Une carte Géo-pédagogique produite et publiée;
- La Convention de CITES ratifiée;
- Des solutions alternatives à l'extraction du sable, techniquement et financièrement viables, élaborées et mises en oeuvre.

Des programmes dans le domaine des Résidus Toxiques ont été élaborés avec les objectifs suivants:

- Réduire l'usage des pesticides et autres produits chimiques dans l'agriculture;
- Encourager l'élimination de façon appropriée des 100% des résidus hospitaliers et autres sortes de pollution chimique;

#### **Indicateurs**

- Diminution en 100% de la pollution d'origine chimique dans toutes les rivières nationales jusqu'à l'an 2005;
- Tous les hôpitaux nationaux et les Centres de Santé équipés avec des incinérateurs pour la destruction des déchets hospitaliers jusqu'à l'an 2002.
- Législation sur les produits toxiques et dangereux élaborée jusqu'à l'an 2001.

### **PROGRAMME EAU POTABLE**

L'objectif de ce programme est d'améliorer la quantité et la qualité de l'eau de consommation à 100% de la population jusqu'à l'an 2008.

***Les indicateurs sélectionnés ont été les suivants :***

- Maladies d'origine hydrique diminuées en 90% pour les prochaines 10 années.
- Toute la population sao-toméenne consommant de l'eau potable jusqu'à l'an 2008.
- 80 litres d'eau disponibles pour chaque habitant jusqu'à l'an 2008

### **PROGRAMME POUR L'ASSAINISSEMENT DU MILIEU**

#### **Objectifs**

Elever le taux de couverture de la collecte, transport et traitement des résidus solides dans les aires urbaines et péri-urbaines jusqu'à l'an 2005;  
 Doter les 100% des habitations, au niveau national, d'installations sanitaires;  
 Elaboration d'un plan de manèment pour les aires marécageuses;  
 Réhabilitation des réseaux d'égouts pour l'écoulement des eaux résiduelles et fluviales dans toutes les villes du pays.

## Indicateurs

- 100% de la population possédant des installations sanitaires dans leurs maisons jusqu'à l'an 2008;
- Plan de Maniement des aires marécageuses élaboré et mise en oeuvre jusqu'à l'an 2003.

## PROGRAMME INFRASTRUCTURES

### Objectifs

Promouvoir la production et la productivité dans les secteurs productifs et encourager l'utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles;  
Promouvoir la réhabilitation et la construction de nouvelles infrastructures économiques et sociales, y compris les voies d'accès dans les zones rurales;  
Améliorer le niveau d'éducation, culturel et social des jeunes surtout de ceux qui résident dans les zones rurales.

### Indicateurs

- 50 Km de routes construites dans les zones rurales jusqu'à l'an 2002;
- Indicateurs de production sanitaires.

**A.3.** Dans le volume III du PNED ont été rassemblées toutes les législations élaborées, approuvées et celles en voie d'approbation.

### **B - Actions menées pour la mise en oeuvre des programmes élaborés.**

Le processus de mise en oeuvre de ce Programme s'est fait très difficilement. L'une des premières actions devrait être l'approbation du Plan par l'Assemblée Nationale. D'autre part le processus de mise en oeuvre devrait être obligatoire pour tous les gouvernements et toute la société. Toutefois, les choses ne se passent pas toujours ainsi. Le gouvernement a mené quelques actions dans tous les domaines des programmes.

Un organisme a été créé au sein de la structure gouvernementale qui a pour but de faire le suivi et la coordination de ces activités au niveau national.

En collaboration avec la coopération internationale un certain nombre d'actions ont été mises en oeuvre, dont il faut souligner :

L'élaboration et la mise à jour des législations nationales dans divers domaines de l'Environnement avec la coopération du programme des Nations Unies pour l'Environnement.

L'élaboration de la Communication Nationale sur la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et l'élaboration du Plan d'Action et de la stratégie sur la Biodiversité, financé par le GEF.

Cette stratégie de mise en place de façon ponctuelle de quelques actions qui font partie des différents programmes élaborés n'est pas efficace dans la mesure où il n'y a pas une intégration des différentes actions programmées dans les différents programmes proposés.

## **II – ANALYSE DE QUELQUES QUESTIONS CLES**

### **II . 1 Dimension Sociale**

#### **II.1.1 Pauvreté**

Les facteurs qui sont à la base de la situation actuelle de pauvreté dont les premiers signes ont été visibles à la fin des années 80, concernent les mesures correctives des Programmes d'Ajustement Structurel, notamment la dévaluation de la monnaie, la suppression des subventions aux produits alimentaires de base importés, la privatisation des Entreprises Publiques et des salaires du secteur public.

En effet, la pauvreté augmente de plus en plus dans le pays. De 36% de la population total en 1987, elle est passée à 41% en 1990, d'après une étude financée par le PNUD, intitulée «Rapport sur le seuil de la pauvreté ( 1987 à 1990 ) publiée en janvier 1991» .

Une autre étude financée toujours par la même institution ( le PNUD ) : «Le seuil de la pauvreté à Sao Tomé et Príncipe (1991 à 1994) publiée en mars de 1995 confirme cette situation d'aggravation de la pauvreté. En effet, en 1992 cette valeur atteint 48%.

Dans ce rapport, les groupes socio-économiques les plus exposés à la pauvreté ont été identifiés comme étant:

- . Les travailleurs agricoles;
- . Les fonctionnaires des niveaux les plus bas;
- . Les pêcheurs et femmes poissonnières;
- . Les femmes chef de famille;
- . Les personnes âgées (personnes âgées de plus de 60 ans).

Plus récemment, l'Étude « Le Profil de la Pauvreté à Sao Tomé et Príncipe » (novembre en février 2001) financée par la BAD et publiée en mai de 2001, a confirmé le processus accéléré d'Exode Rurale et par conséquent de l'Urbanisation.

C'est ainsi que la population urbaine estimée à 44% de la population totale en 1992 est passée à 55,6% à la fin de l'année 2000. Environ 1/3 des familles du sexe féminin.

D'après la même étude, la pauvreté atteint 53,8% de la population totale du pays, et elle est plus marquée dans les familles dirigées par des femmes (55,7%). L'extrême pauvreté atteint 15,1% de la population sao-toméenne.

#### **II.1.2 Politique du Gouvernement pour renverser la situation**

Le Gouvernement a élu entre autres politiques, la stabilisation macro-économique et la lutte Contre la Pauvreté. En ce sens, il s'est engagé à poursuivre les politiques accordées avec les Institutions de Bretton Woods et a établi pour la période de 1999/2000 un ensemble d'actions et de politiques économiques visant entre autres, les objectifs suivants:

- 1) Eliminer le Déficit primaire du Budget d'Etat;
- 2) Réduire l'Inflation à un chiffre;
- 3) Améliorer les conditions pour la croissance économique à moyen terme ;
- 4) Elaborer une stratégie pour la réduction de la Pauvreté.

Ayant fait preuve d'une bonne exécution dans la mise en oeuvre des politiques ci- dessus mentionnées, le pays a bénéficié à la fin de l'année 2000, de l'Allègement de la Dette Externe, et

a crée pour ce faire, Le Fonds HIPC destiné essentiellement au financement des projets d'Investissements dans les domaines de la Santé, de l'Éducation et des Infrastructures Rurales.

### **II.1.3 Stratégie de Réduction de la Pauvreté**

À Sao Tomé et Príncipe, la réduction de la pauvreté a besoin de stratégies qui visent d'une part, l'amélioration en quantité et en qualité des services sociaux de base et, d'autre part, la mise en place d'initiatives créatrices du potentiel économique global nécessaire à la croissance sectorielle.

Compte tenu du caractère multifacétique du phénomène de la pauvreté et du fait qu'elle se concentre en grande partie dans le milieu rural, une attention particulière sera accordée à l'Agriculture, la Pêche et le Développement Rural, en tenant compte du secteur principal de la croissance économique, en termes d'emploi, de main d'œuvre et de la production, aussi bien pour la consommation interne que pour l'exportation. En ce sens, un ensemble de politiques sectorielles sera mis en place dans les domaines suivants :

- Crédit Agricole ;
- Commerce ;
- Pêche ;
- Assainissement de Base ;
- Transport et Infrastructures ;
- Ressources Naturelles et Environnement.

La stratégie pour la Réduction de la Pauvreté à Sao Tomé et Príncipe se fonde sur quatre axes fondamentaux suivants:

#### **A – Croissance accélérée et redistributive;**

La réduction significative du nombre des personnes vivant dans le seuil de la pauvreté dans le contexte de l'économie saotoméenne n'est possible qu'avec une croissance économique supérieure à 4% en tenant compte de la croissance démographique des dernières dix années (2,5%). Le plan de Réduction de la Pauvreté doit viser une croissance conduisant à un taux de croissance économique supérieur à 7%. L'objectif est donc de favoriser le développement d'un secteur privé dynamique et de rendre le pays plus compétitif et plus attractif à l'Investissement Privé.

#### **B – Création de chances d'augmentation et de diversification des revenus;**

L'action du gouvernement devra avoir d'abord comme objectif fondamental, la création d'un environnement économique stable par la définition de politiques que, convenablement mises en place, visent à structurer le milieu rural et urbain, dans le combat à la pauvreté, dont la stratégie devra s'articuler, nécessairement autour de 5 grands objectifs généraux:

- a) Croissance et diversification des productions;
- b) Garantie de la sécurité alimentaire;
- c) Amélioration des conditions socio-économiques de la population du milieu rural, urbain et zones périphériques (*luchans* et localités);
- d) Conservation du Patrimoine Naturel;
- e) Promotion des femmes et des jeunes.

## **C – Développement des ressources humaines et accès aux services sociaux de base.**

Les perspectives qui s'ouvrent à l'éducation en termes d'importance qui lui est accordée compte tenu des dotations budgétaires de plus en plus significative permettent d'espérer des meilleurs temps.

Toutefois, il est nécessaire pour l'horizon 2000 – 2005, de reformuler le système éducatif en tenant compte des politiques et stratégies suivantes:

### **Objectifs**

- Généralisation de l'enseignement de base à 6 années et amélioration de sa qualité;
- Amélioration de la qualité du système de l'enseignement secondaire;
- Amélioration de la gestion, planification et financement du système éducatif;
- Alphabétisation;
- Formation des ressources humaines pour répondre aux besoins du pays;
- Réhabilitation des anciens centres de formation.

### **Orientations Stratégiques:**

Prévenir le phénomène d'abandon scolaire;  
Etablir des liens plus étroits entre les écoles et les communautés;  
Payer les frais de scolarité et procéder à l'examen d'accès au système secondaire;  
Revoir le cadre législatif;  
Renforcer les capacités en matière de gestion et de planification;  
Elaborer l'étude sur la situation de l'analphabétisme dans le pays et mettre en place un programme d'alphabétisation au niveau national;  
Encourager des mesures visant l'insertion des jeunes dans les structures de formation professionnelle;  
Créer des conditions à la création des micro-entreprises de jeunes garçons et filles.

### **Actions Prioritaires:**

Construction, réhabilitation et équipement des salles de classe dans le but de supprimer le régime à triple vacation;  
Production de manuels scolaires;  
Recensement scolaire;  
Formation d'enseignants de l'enseignement de base primaire (1 ère – 4 ème classe );  
Recyclage des enseignants pour l'enseignement de base;  
Formation des formateurs;  
Améliorer le système d'évaluation et d'inspection scolaire;  
Aide en matériels aux élèves les plus démunis ainsi que procéder à l'exemption des frais de scolarité;  
Mettre en place la 12 année de scolarité;  
Approbation de la carte scolaire;  
Révision de la loi de bases du système éducatif.

La politique nationale de santé, définie dans le Plan National de Développement Sanitaire, reconnaît le caractère social des prestations de santé en tant que facteur de développement, de justice sociale et de lutte contre la pauvreté et défend dans son plan d'action à l'horizon 2002 – 2005, entre autres, les principes de politiques et stratégies suivantes:

## **Objectifs**

- L'universalité de la couverture dans tous les niveaux d'action;
- L'équité dans l'accès et dans l'utilisation des soins de santé;
- La décentralisation des services de santé en direction des districts;
- L'utilisation des critères épidémiologiques et statistiques dans l'établissement des priorités;
- La complémentarité entre les secteurs privés et publics de la santé et contribution de la population dans les dépenses de la santé.

## **Orientations Stratégiques**

Créer des conditions pour que la population acquière de l'autonomie dans l'adoption d'attitudes, comportements et pratiques qui contribuent à l'amélioration et à la préservation de leur santé, à travers du renforcement de la mobilisation sociale et de l'information et de l'éducation pour la santé;

Restructurer et organiser les services de santé à travers le renforcement du cadre institutionnel et des capacités d'intervention dans les différents niveaux d'accueil;

Mettre en place de forme intégrée des actions conduisant au combat aux maladies prioritaires qui contribuent le plus à la morbi-mortalité dans le pays, y compris l'infection par la voie HIV / SIDA;

Contribuer à l'amélioration de l'état nutritionnel des populations;

Garantir l'accès aux soins spécialisés (tertiaires) à travers l'amélioration de la qualité de la prestation des services à l'Hôpital Centrale Dr Ayres de Menezes;

## **Formation et spécialisation des cadres.**

### **Actions Prioritaires**

- Actions d'IEC mises en place dans les écoles, services de santé ainsi que dans les communautés, utilisant les plus différents canaux des services;
- Divulgateion et promotion des messages éducatifs adressés aux adolescents, aux hommes et aux femmes sur les questions concernant la protection de santé y compris la lutte contre les maladies, la nutrition, la sexualité, la santé reproductive et genre;
- Tenue de campagnes régulières d'information et d'éducation dans les moyens de communication;
- Révision de la loi organique de la santé;
- Elaboration et mise en place de la loi de base de santé;
- Construction, réparation et équipement d'infrastructures sanitaires selon la carte sanitaire;

Elaboration des normes et mécanisme permettant le suivi des actions d'approvisionnement en eau potable et préservation de l'environnement.

## **D - Promotion d'une politique de bonne Gouvernance**

La gouvernance est vue comme étant une forme de l'exercice de l'autorité politique, économique et administrative visant une gestion cohérente, transparente, participative et responsable du bien public, à tous les niveaux.

La situation de la gouvernance à Sao Tomé et Príncipe est la conséquence de la débilite des principales composantes qui la composent; la situation de l'Etat de Droit, le niveau d'efficacité de la gestion des biens publics; La forme d'existence et de fonctionnement des autarchies locales; la qualité des services de l'Administration Publique; les niveaux de participation de la société civile; les mécanismes de communication et la viabilité de circulation et échange d'information qui permettent un plus grand engagement des citoyens dans la défense de leurs propres intérêts. D'où la nécessité la stratégie pour la Réduction de la Pauvreté dans ce domaine se baser dans une option qui prenne en compte les caractéristiques actuelles de ces composantes, les expériences accumulées au long de la dernière décennie, ainsi que les principales aspirations des couches sociales les plus pauvres et les plus exposés pour dépasser les contraintes auxquelles ils font face et promotion d'une ligne de gouvernance susceptible de créer des nouvelles opportunités pour les pauvres et contribuer à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Résulte de cette perception une vision stratégique pour la réduction de la Pauvreté qui projette l'engagement de l'Etat, du Secteur Privé et de la Société Civile dans un cadre de bonne gouvernance à travers des actions concrètes et dirigées à la solution des problèmes urgents qui affectent les conditions de vie et de travail des populations pauvres et vulnérables.

En ce sens, les objectifs s'orientent dans le sens de:

- La manutention de la stabilité politique;
- La consolidation des Institutions démocratiques;
- Renforcement de la transparence et responsabilité dans la gestion des biens publics;
- Ajustement des politiques de décentralisation et réorganisation de l'administration régionale et locale;
- Promotion de l'engagement participatif du secteur privé et de la société civile dans la conception et exécution des mesures bénéficiant les populations pauvres;
- Promotion de la contribution de la communication et information dans le processus de lutte contre la pauvreté.

Bref, les objectifs globaux de la stratégie de moyen / long terme pour la réduction de la pauvreté se basent autour des axes fondamentaux suivants:

- 1) Réduire à moins de la moitié le pourcentage de la population sao-toméene vivant en situation de pauvreté jusqu'à 2010 et à moins de 1/3 jusqu'à 2015;
- 2) Parvenir d'ici 2015 à que toute la population ait accès aux services sociaux de base et promouvoir l'amélioration de la qualité de vie de la population ;
- 3) Réduire considérablement les différences sociales entre les Districts et la Région de Príncipe.

## **II . 2 Dimension Economique**

Le secteur rural du pays contient plus de la moitié de la population, mais c'est par contre le secteur où se concentre la population la plus pauvre. Une telle situation a pour cause non seulement, la faible dynamique du secteur agricole mais aussi parce que ce secteur est en général dépourvu, d'une infrastructure économique importante et d'accès aux services sociaux de base et d'autre part, à cause de la vulnérabilité des prix des produits destinés à l'exportation et de l'absence de technologies de conservation ou de transformation de certains produits, compte-tenu de la saisonnalité de la production interne.

## II . 2.1 Agriculture, Elevage et Pêche

Les principales options productives et infra-structurelle au niveau de l'agriculture et élevage sont décrites dans la Carte de Politique Agricole et du Développement Rural élaborée en mai de l'an 2000, et se concentrent sur le soutien aux petits agriculteurs pour atteindre les objectifs suivants:

- Augmenter et diversifier la production;
- Assurer un développement rapide de la production agropastorale sous la base familiale;
- Développer des secteurs connexes à l'agriculture à savoir: transformation, conservation, transport, commercialisation, etc. ;
- Améliorer la santé de la population à travers l'augmentation de la consommation de protéine animale;
- Soutenir les agriculteurs dans l'acquisition d'animaux de charge et leur utilisation dans le processus productif.

Les orientations stratégiques et les actions prioritaires à l'horizon 2002 – 2005, se définissent comme suit:

### Orientations Stratégiques:

- 1) Poursuite de la réforme foncière (loi foncière et des nouvelles distributions et redistribution);
- 2) Approfondissement des actions de promotion de l'agriculture familiale spécialisées;
- 3) Promotion du petit élevage familial et des moyennes entreprises spécialisées;
- 4) Expansion du dispositif de vulgarisation et adoption d'une politique de formation Agricole;
- 5) Consolidation et harmonisation du système de Crédit Agricole;
- 6) Amélioration des conditions de traitement et de commercialisation des produits d'agroalimentaires;
- 7) Encouragement des Exportations.

### Actions Prioritaires:

- Coordination et extension des actions de vulgarisation orientées vers des projets de Développement en cours;
- Réhabilitation et construction de nouvelles pistes rurales;
- Création d'un système durable pour le maintien des pistes rurales et la gestion d'autres infrastructures collectives dans les zones rurales;
- Définition d'une politique de crédit agricole (adaptation du statut des Caisses et Union des Caisses, harmonisation des conditions de crédit et formation des agents des caisses);
- Organisation des intervenants pour l'amélioration des conditions de ravitaillement en facteur de production et de récolte;
- Poursuite des actions de Recherche et Développement;
- Réorganisation de l'enseignement agroélevage;
- Création d'une unité de vigilance épidémiologique et organisation du système de contrôle sanitaire.

Au niveau des pêches les objectifs des politiques sont orientés vers le soutien aux Pêcheurs dans les points suivants:

- o Contribuer à l'approvisionnement de protéines animales à la population;
- o Améliorer les conditions de vie et de travail des communautés des pêcheurs;

- Création de structures d'organisation et institutionnelles adaptées aux besoins et à la réalité du secteur pour la mise en œuvre du Plan Directeur des Pêches.

#### Orientations Stratégiques:

- 1) Création d'un Cadre Stratégique de référence et renforcement des capacités institutionnelles du secteur ;
- 2) Développement des conditions de production, conservation et commercialisation d'une gestion équilibrée des Ressources Halieutiques.

#### Actions Prioritaires:

- 1) Adoption du Plan Directeur des Pêches ;
- 2) Poursuite des actions de soutien technique et matériel aux pêcheurs artisanal et aux poissonnières (palaiês): transformation et commercialisation des produits;
- 3) Consolidation du système des Caisses de Crédit aux pêcheurs et poissonnières (palaiês);
- 4) Création d'un système d'information sur les pêches.

Quant aux politiques sectorielles transversales de lutte contre la pauvreté, elles se regroupent dans le Programme ' Amélioration du pouvoir d'achat des Populations ' et de ' Réorientation d'une part importante des Ressources Publiques pour les services sociaux essentiels notamment:

## **II. 2.2 Tourisme**

### **Objectifs**

- Augmenter de façon significative la contribution du secteur pour le PIB (objectif: 5 à 7% en 2005);
- Promouvoir les emplois directs dans ce secteur et maximiser ses effets d'entraînement;
- Valiser le patrimoine naturel, d'architecture et socioculturel.

#### Orientations Stratégiques:

- 1) Promotion du Tourisme en tant que secteur moteur de croissance à moyen terme;
- 2) Définir et mettre en place une stratégie de développement sectoriel centrée dans l'éco-tourisme;
- 3) Intégration des objectifs de développement du secteur dans les politiques sectorielles (environnement, infrastructures).

#### Actions Prioritaires:

- 1) Etude sur le potentiel touristique et les conditions de mise en oeuvre d'un produit touristique saotoméen;
- 2) Elaboration d'une stratégie de développement du tourisme à long terme pour le secteur;
- 3) Programme de formation professionnelle ;
- 4) Suivi des mesures en dépendance d'autres secteurs (protection des lieux pittoresques, politiques d'infrastructures, santé publique...).

## II . 2.3 Industrie, Artisanat, Commerce et Services :

### Objectifs

- 1) Contribuer à une accélération de la croissance par la diversification de la Production;
- 2) Réduire le chômage des centres urbains à travers la promotion d'activités à fort contenu agricole.

### Orientations stratégiques:

- 1) Création d'un environnement favorable à des initiatives privées ( cadre légal, fiscalité, simplification des formalités des entreprises, système bancaire et infrastructures);
- 2) Promotion d'échanges et d'investissements externes;
- 3) Soutien orienté aux secteurs générateurs des recettes;
- 4) Soutien à la transformation agroalimentaire.

### Actions Prioritaires:

- 1) Révision de la tarification et du régime des exportations;
- 2) Révision du Code des Investissements;
- 3) Remise à jour des textes relatifs à la propriété du droit des entreprises et au droit commercial;
- 4) Etude sur le développement du système financier (Micro-crédit), financement des petites et moyennes Entreprises (PME) et nouveaux produits d'épargne;
- 5) Établissements d'accords commerciaux avec les pays de la sous-région;
- 6) Amélioration des infrastructures économiques.

## II . 2.4 Energie

### Objectifs

- 1) Garantir la satisfaction des besoins de base de la population en énergie;
- 2) Contribuer au développement des secteurs productifs à travers de l'introduction des mesures capables de garantir le ravitaillement et la réduction des coûts d'énergie;

### Orientations Stratégiques:

- 1) Renforcement des capacités de gestion de l'Entreprise d'Electricité;
- 2) Réhabilitation et création des conditions de sécurité du réseau;
- 3) Optimisation économique des technologies de production et de distribution d'énergie;
- 4) Révision et extension progressive de la capacité installée.

### Actions Prioritaires

- 1) Création des services de conservation des équipements;
- 2) Réhabilitation de la Centrale Hydroélectrique de « Contador »;
- 3) Réhabilitation des réseaux de basse tension;
- 4) Mise à jour du Plan Directeur de l'Energie (1992);
- 5) Réalisation et remise à jour des études de viabilité sur les investissements futurs: transfert de la Centrale Thermique de la Capitale et projets hydroélectriques, etc..

## **II .2.5 Transport et Télécommunications**

### Objectifs:

- 1) Réhabiliter et garantir la conservation des voies terrestres en fonction des besoins productifs (écoulement des produits);
- 2) Renforcer le réseau maritime de Sao Tomé et Príncipe de façon à garantir un développement intégré des îles);
- 3) Développer les transports maritimes et aériens internationaux dans le but de répondre aux besoins de diversification de l'économie et de rompre l'isolement de l'archipel;
- 4) Améliorer la fiabilité du réseau et le niveau de l'équipement des télécommunications nationales et internationales;
- 5) Réduire les coûts des exportations et les tarifs de façon à aider le développement des entreprises;
- 6) Développer le service téléphonique de base dans les régions rurales.

### Orientations Stratégiques:

- 1) Définition et mise en oeuvre d'une politique de conservation du réseau routier et des pistes rurales;
- 2) Améliorer les capacités opérationnelles du Port de Sao Tomé;
- 3) Libéralisation du trafic aérien;
- 4) Diversification des produits de télécommunications existants dans le marché;

### Actions Prioritaires:

- 1) Mise en place de façon accéléré du Programme de réhabilitation des pistes rurales;
- 2) Garantir l'obtention des moyens financiers destinés à la conservation et entretien routier ;
- 3) Privatisation du Service National des Routes et d'Air Sao Tomé et Príncipe;
- 4) Révision de la politique tarifaire de la Compagnie Santoméenne des Télécommunications;
- 5) Multiplication des postes publics;
- 6) Mise en place de nouveaux produits des télécommunications.

## **II .2.6 Secteur des Hydrocarbures**

Sao Tomé et Príncipe se situe dans le Golf de la Guinée, localisation géographique qui permet de soupçonner l'existence d'un grand bassin pétrolière. Néanmoins, des études semblent indiquer que cette précieuse ressource naturelle ne pourra être exploitée que dans les eaux profondes de la Zone Économique Exclusive du pays.

Des études sont en cours par des compagnies internationales bien expérimentées en la matière pour la mise en oeuvre de cette action.

C'est un consensus au niveau de la population et au niveau des autorités nationales, qu'étant le pétrole une ressource naturelle épuisable, les moyens financiers acquis de par son exploitation devront servir pour investir dans d'autres secteurs de l'économie nationale, tels que l'agriculture, la pêche, le tourisme, les infrastructures de base, l'éducation, la santé, etc., de façon à permettre la création des bases à un développement durable à Sao Tomé et Príncipe.

Compte tenu du besoin de concilier l'exploitation du pétrole avec la protection de l'environnement, il faut que le pays adhère à des conventions internationales de façon à prévenir la pollution des océans, des zones côtières, ainsi que pour éviter des accidents pouvant porter des dommages à la nature.

Il s'avère nécessaire qu'une législation nationale soit élaborée et l'approuvée permettant de garantir une bonne gestion des fonds en provenance de l'exploitation de cette ressource.

### **III – QUESTIONS CRITIQUES DANS LE CONTEXTE SAO-TOMEEN**

- Le Gouvernement a élaboré avec l'appui du PNUD, la Stratégie de Développement pour l'Horizon 2000-2005 et a considéré dans ce document, l'Agriculture comme un secteur de Croissance Economique en termes d'emploi, production, aussi bien pour la consommation interne que pour l'exportation.
- La Carte de Politique Agricole et Développement Rural est donc un Instrument Guide de politiques qui assurent la croissance durable du secteur.
- Au niveau des secteurs sociaux à savoir l'Education et la Santé, le Gouvernement, toujours avec le soutien des partenaires du Développement ont élaboré la Carte Scolaire (à publier) et le Plan National de Développement Sanitaire et son Plan d'action.

Ces trois documents constituent des instruments de principe guide de base pour la discussion autour des questions liées au développement agricole et rural, éducative et sanitaire de Sao Tomé et Principe pour la mobilisation de financements auprès des partenaires de Développement, Bilatéraux et Multilatéraux et par conséquent dans la programmation des Investissements Publics.

La recherche de financement pour les différents projets est faite sans cesse auprès des bailleurs de fonds multilatéraux (Fonds International pour le Développement Agricole - FIDA), Banque Africaine de Développement Economique (BAD), Banque Arabe de Développement pour l'Afrique (BADEA), l'Union Européenne (UE), la FAO et des partenaires Bilatéraux (France, Espagne, Chine, Taiwan, Brésil). Les résultats obtenus ont été les suivants :

Augmentation et Diversification Agricole:

- 1) Poursuite et extension du Projet, Commercialisation et Industrialisation de la Piment ( 2001 – 2003 );
- 2) Projet Caprin – Importation et introduction de chèvres murciana et l'installation d'une petite unité de production de lait.
- 3) Développement des Exportations de Produits Agricoles non traditionnels;
- 4) Formation – Soutien au Ministère de l'Economie dans la spécialisation des cadres nationaux dans le domaine de la Gestion Durable des Ressources d'agroélevage et sylvicole – ( Etude );
- 5) Soutien à la recherche du cacao, du café et du palmier de dendém (Etude);
- 6) Renforcement du Centre de Documentation du Centre d'Investigation Agro-Technologique et du Ministère de l'Economie avec environ 3 tonnes de matériel bibliographique, informatique et audio-visuel – (Etude);
- 7) Formation – Soutien au Ministère de l'Economie dans la spécialisation des cadres nationaux dans le domaine de l'agronomie et recherche du cacao, manioc, riz, café, etc. – (Etude);
- 8) Appui à l'agriculture familiale, financement FIDA.

### Infrastructures:

- 1) Construction de 88 Km de pistes rurales. Financement de l'Union européenne; Réhabilitation des Infrastructures communautaires. Financement du FED;
- 2) Construction de 200 Km de pistes rurales – phase II. Financement: HIPC Found et Budget de l'Etat;

### Mesures Réglementaires

- 1) Il a été crée la Commission de Gestion et Contrôle de l'Importation ;
- 2) Dans la nouvelle révision des tarifs douaniers, l'Etat à travers le Décret N° 1/2000 a réduit considérablement les taux sur l'importation, en les fixant à 5, 10 et 20%;
- 3) Les taxes dues à l'Exportation des produits d'agroélevage ont été exemptées.

## **IV - DIMENSION JURIDIQUE ET INSTITUTIONNELLE**

### **Législations**

Le cadre juridique et légal de l'environnement était caractérisé en 1992 comme pratiquement inexistant et ne concernait que quelques décrets de loi ou des dépêches ministérielles réglementant des situations ayant trait à certaines composantes environnementales du pays. L'adoption d'un cadre législatif complet dans tous les domaines de développement a été présenté comme priorité dans le rapport soumis par Sao Tomé et Príncipe au sommet de Rio.

Les travaux dans le domaine de la législation environnementale ont débuté au cours de l'année 1995 avec la mise en oeuvre du Project conjoint PNUD/PNUE/Gouvernement hollandais, relatif aux institutions et législations en Afrique.

Dans le cadre de ce Project le pays a été doté d'un ensemble législatif dans les domaines de développement suivant :

### **Législation Elaborée et Cohérence entre les Mesures**

La loi cadre de l'Environnement a été élaborée, définissant les bases de la Politique de l'Environnement pour le développement durable dans le pays.

La Loi cadre de l'Environnement a servi de base à la création de nouvelles lois créant les conditions à l'interrelation et la cohésion entre elles.

Dans son article six concernant les principes de la Gestion Appropriée et utilisation des Ressources Renouvelables a permis l'élaboration de la Législation Forestière, de la Législation sur la chasse et de Loi sur la création des Parcs Nationaux qui règlements l'utilisation rationnelle de nos ressources naturelles. Ces lois sont étroitement liées entre elles et avec la Loi de bases de l'Environnement.

Dans l'article 38 "Pollution et Contamination" de la loi de bases de l'environnement il existe une cohésion étroite avec la législation sur les résidus solides urbains et la législation sur les résidus toxiques déjà élaborée et réglementant la gestion des résidus, au niveau national.

La législation sur l'Évaluation de l'Impact Environnemental est liée directement à l'article 45 de la Loi de base de l'environnement et avec d'autres législations existantes, dans la même où elle réglemente les plans, les projets et les actions qui peuvent nuire l'environnement.

Le point principal qui définit la cohésion entre ces lois est le fait que malgré leur caractère sectoriel, par exemple, la législation forestière ne concerne que le Ministère de l'Agriculture, la législation sur les résidus solides urbains ne concerne que le Ministère de la Santé, la législation sur l'impact environnemental ne concerne que le Ministère des Infrastructures et de l'Environnement, il existe le Cabinet de l'Environnement qui est l'institution qui devra jouer le rôle d'organe de suivi, de surveillance, de coordination et d'accompagnement du processus de mise en oeuvre de ces lois.

Dans son article 7 relatif aux "Principes de Participation" la loi cadre de l'Environnement ainsi que d'autres législations sectorielles élaborées permettent la participation des citoyens et des différents groupes sociaux dans la formulation et exécution de ces actions dans le cadre de ces lois. Elle contient aussi le principe d'accès à l'information. Pour la mise en place de cet article il est prévu la création des commissions des districts pour l'environnement constituées par les représentants des autorités locales, des Communautés locales, du secteur privé local et des ONG locales. Ces commissions auront comme tâche de faire le suivi de la mise en oeuvre de ces lois au niveau local.

Au niveau national, il existe une Commission Nationale de l'Environnement qui est en train d'être transformée en une Commission Nationale pour le développement durable constituée par les responsables des différents secteurs de l'Administration Centrale de l'Etat, des ONG, des organisations de masses, de la Société Civile et qui a aussi pour objectif de faire le suivi du processus de mise en place, aussi bien des actions visant à obtenir un développement à caractère durable qu'à la mise en oeuvre des législations.

### **Problèmes dans le Cadre de la Mise en Oeuvre des Législations**

Bien que le pays soit plus riche avec l'existence de l'ensemble législatif très diversifié, l'efficacité de sa mise en oeuvre continue de poser pas mal de problèmes.

Les problèmes dans le cadre de la mise en oeuvre se doivent au fait que la composante Formation du projet conjoint PNUD/PNUE pour l'élaboration des législations n'a formé que quelques juristes, en leur dotant des connaissances pour l'élaboration des lois, mais en oubliant de former des cadres dans d'autres domaines, telles que des environnementalistes, des Agronomes, des Sylviculteurs, etc. pour la mise en place des lois, ainsi que de leur surveillance. Cette difficulté dans le cadre de ce projet a eu comme conséquence le fait que le pays soit doté d'un cadre législatif très satisfaisant, mais dont la mise en place est presque inexistante.

On recommande donc, l'appui dans plusieurs domaines qui permettent la mise en oeuvre, la surveillance et la coordination de la mise en oeuvre des législations.

### **Conventions Internationales**

Dans le cadre de la politique de signature, rectification ou adhésion aux conventions internationales, est en cour dans le pays, le processus pour la sélection des conventions internationales auxquelles Sao Tomé et Príncipe doit faire partie. Compte tenu de notre fragilité

économique ainsi que le manque de cadres en quantité suffisante pour mettre en place les différentes Conventions internationales existantes, il faut que la stratégie à être utilisée soit celle de la rationalité des faibles ressources existantes pour les Conventions qui s'identifient le plus avec les problèmes existants dans le pays.

Néanmoins, les Conventions telles que les Changements Climatiques et la Biodiversité sont des priorités pour le pays dans la mesure où elles ont un grand rapport avec les autres. Par exemple, les changements Climatiques ont un rapport avec la Convention de Vienne et le Protocole de Montréal avec celui de Bâle. La Biodiversité a aussi un grand lien avec la Convention de CITES et la RAMSAR, etc.

Toutefois, Sao Tomé et Príncipe est déjà partie de quelques conventions internationales. Au-delà des deux conventions ci-dessus mentionnées, nous avons déjà ratifié aussi la Convention sur la Désertification, celle de Vienne et le Protocole de Montréal, CITES, Droit de Mer, entre autres.

Bien que le pays soit devenu partie et avoir ratifié les Conventions ci-dessus citées, il est remarquable l'absence d'un transfert des contenus de ces instruments internationaux vers l'ordre juridique interne et par conséquent son intégration dans le droit positif, ainsi que la création des mécanismes respectifs d'exécution au niveau national.

Malgré ces difficultés, quelques actions sont en cours dans le pays, avec le soutien financier du Fond Mondial de l'Environnement ( GEF ), notamment, l'élaboration de la première Communication Nationale pour la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et l'élaboration du Plan d'Action Stratégique sur la Biodiversité.

Il faut que des mécanismes soient trouvés visant à intégrer les actions des différentes conventions internationales qui possèdent un lien entre elles de façon à permettre que les faibles ressources humaines nationales et les faibles ressources financières puissent être utilisées de façon intégrée et rationnelle permettant de mettre en place des actions dans les différents domaines des conventions avec la même capacité technique que celles qui existent actuellement.

## **V CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

### **Conclusions**

- Jusqu'en 1992, avant le Sommet Mondial de Rio de Janeiro, Sao Tomé et Príncipe n'avait un quelconque document guide sur la politique de développement durable.
- Le pays n'avait pas de législations dans aucun des domaines de l'environnement et il n'avait pas non plus une forte conscience ni de la part de la population ni de la part des autorités nationales à tout ce qui touchait le développement à caractère durable dans le pays.
- L'on peut dire que 10 ans après la Conférence de Rio de Janeiro, la Communauté internationale a contribué à doter le pays de moyens financiers nécessaires permettant d'élaborer les documents de base pour la mise en place d'une politique de développement Durable National.

### **Recommandations**

- Après avoir doté le pays des documents de base qui vont guider le pays dans sa marche vers le développement durable, il faut que la Communauté internationale continue à déployer des efforts visant à permettre la mise en œuvre des recommandations inscrites dans ces documents.

- Il faut que des efforts soient déployés dans le domaine de la formation et de la capacitation des cadres nationaux dans le domaine de la mise en œuvre des législations.
- Appui pour la mise en place des actions inscrites dans le Plan National de l'Environnement pour le Développement Durable qui pour but fondamental la réduction du niveau de la pauvreté à Sao Tomé et Príncipe.
- Des appuis visant à intégrer les différents aspects inscrits dans les Conventions internationales dont Sao Tomé et Príncipe est partie dans l'ensemble législatif national.
- La création et consolidation d'un Comité National pour le Développement Durable sera sans doutes, lun des éléments essentiels pour la promotion de l'intégration des politiques sectorielles et transversales, pour garantir l'effectivité des mesures préconisées dans le cadres des politiques et programmes en cours d'exécution et de créer au plan institutionnel les conditions requises pour le développement des capacités des acteurs nationaux.